



UN TRACT PAS COMME LES AUTRES



Syndicat CGT
UGECAM Ile de France

AVRIL 2016

Les comptes 2015 du Comité d'Entreprise

La loi du 5 mars 2014 a posé le principe de la transparence financière des Comités d'Entreprise. Les comptes annuels sont arrêtés et doivent être approuvés par les membres élus du Comité d'Entreprise, en séance plénière.

Lors de cette même réunion, un rapport annuel d'activités doit être présenté. C'est ainsi que la séance du 28 avril s'est décomposée en 2 séances distinctes.

BILAN COMPTABLE 2015 DU CE

Cette séance se déroule en présence de Mme Abbou, expert comptable, qui présente les comptes 2015.

► Les comptes présentent un résultat global excédentaire de 157 142 €.

► Les nouvelles obligations n'engendrent pas de modifications importantes pour le CE de l'UGECAMIF, puisque l'organisation antérieure prévoyait déjà, les services d'un expert-comptable, une présentation des comptes et un rapport d'activités.

► A noter que le « budget de fonctionnement », qui représente 0.2% de la masse salariale, est rebaptisé AEP, Activités Economiques et Professionnelles.

La Commission de Contrôle Financier, qui s'est tenue le 9 mars dernier, n'a pas noté d'incidents particuliers. Elle demande toutefois aux correspondants CE des établissements, d'être plus vigilants sur l'envoi des différentes pièces justifiant les dépenses engagées.

Les élus  ont voté **POUR** mais déplorent la triste réalité pour certains salariés, en situation de surendettement, ou en très grande précarité, qui ont besoin de faire des demandes de prêt au CE pour vivre.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU CE

La gestion des Activités Sociales et Culturelles présente un excédent de 124 159 €.

Les agents de l'UGECAM plébiscitent largement les week-ends thalasso et Center Parc, et les séjours enfants remportent un franc succès.

Les élus  ont soutenu et accompagné les activités proposées tout au long de l'année.

Vos élus CE

Collège Employés :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Véronique MALLET titulaire | Le Prieuré |
| Myriam BOULGHALEGH titulaire | CRFI Brolles |
| Gaëlle ROMAN suppléante | Itep Mosaïques |
| Nathalie TALLET suppléante | Coubert |

Collège Cadres :

| | |
|-----------------------|---------|
| Anne RENAUD titulaire | Coubert |
|-----------------------|---------|

Vos Délégués Syndicaux

| | |
|------------------|----------------|
| Véronique Mallet | Le Prieuré |
| Anne Renaud | Coubert |
| Gaëlle Roman | Itep Mosaïques |

Votre Représentante Syndicale

| | |
|------------------|---------|
| Philippe Soulier | Coubert |
|------------------|---------|

Séance du Comité d'Entreprise du 28 avril 2016

Les consultations

Au moment d'aborder la deuxième partie de la séance plénière, les élus du Comité d'Entreprise ont tenu à faire une déclaration intersyndicale, concernant la situation préoccupante du Centre Coubert.

Alors qu'il avait été annoncé que le projet d'établissement du Centre Coubert serait terminé en mars et présenté au Comité d'Entreprise d'avril, la secrétaire du Comité d'Entreprise n'a pu inscrire le point à l'ordre du jour de cette séance, au motif qu'il fallait attendre la finalisation des projets des autres établissements sanitaires.

C'est absolument inaudible au regard de la souffrance quotidienne vécue par le personnel aide-soignant et infirmier du Centre Coubert.

Les élus locaux, DP et CHSCT, les élus au CE et les Délégués Syndicaux dénoncent depuis plusieurs mois :

- La prise en charge dégradée,
- La démotivation du personnel soignant, exacerbée par l'attitude désinvolte et hautaine de la Direction locale, face aux difficultés exprimées,

- *L'application de la loi « du tout ou rien » : du jour au lendemain, les moyens humains permettant une prise en charge de bienveillance, ne sont pas assurés.*

Expertise professionnelle, qualité de prise en charge, garantie de pérennité des activités, ne sont pas possible avec du personnel dans un tel état de déprime et de mal être.

Ce n'est pas le travail des cadres de proximité, qui organisent au mieux, en fonction du personnel mis à disposition et des consignes non motivées, qui est contesté.

Où en est « le réflexion de profondeur » sur le projet d'établissement, avec l'ensemble des cadres, des médecins et des responsables de département ?

Existe-t-il au moins, un nouveau projet médical, socle de l'élaboration du projet d'établissement ?

Les contraintes financières, la non efficacité du staff décisionnaire, déstructurent.

L'alerte est lancée !

A quand une projection sur l'avenir ?

COMMISSION ENFANCE : COLONIES TOUSSAINT / NOEL

De nombreuses colonies vous sont proposées. N'hésitez pas à revenir vers vos correspondants  pour tout renseignement.

À noter : la colonie estivale pour le Laos a été annulée par le prestataire, par manque d'inscription. Mais elle a été remplacée par le Cambodge. Vos élus  ont voté **POUR**.

COMMISSION ACTION SOCIALE : CHOIX BON DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

La commission conserve le même mode d'attribution des bons ainsi que leur montant :

- 30€ pour la maternelle,
- 60€ pour le primaire,
- 100 € de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- 110 € ou 120 € pour la seconde, les études supérieures et les contrats de qualification.

Certaines enseignes (kyriel, kadoc...), ont été retirées car elles faisaient doublon avec d'autres bons existants.

En revanche, les partenaires offrant la possibilité d'achat en magasin et sur internet vont être privilégiés.

À noter : Les bulletins d'inscription papier vont devenir de plus en plus rares et les inscriptions par internet priorisées.

Vos élus  ont voté **POUR**.

BILAN SOCIAL 2015

Ce bilan a été réalisé avec l'appui des responsables RH des différents établissements de l'UGECAMIF, à partir du logiciel GRH. Les services concernés ont réduit certains écarts générés par ce logiciel.

Les grandes tendances :

La masse salariale a augmenté de 4,9% par rapport à 2014, 347 personnes ont bénéficié de mesures salariales individuelles (soit un coût de 592 228€) et une baisse de l'absentéisme a été enregistrée (-10,7%).

1) **Effectif global** : au 31 décembre 2015, l'effectif était de 1578 personnes dont 1432 CDI et 146 CDD, soit 1,38% de salariés en moins par rapport à 2014. Néanmoins, on note une augmentation de 39,7% des ETP rémunérés entre 2014 et 2015 (+19,5 % en CDD et +20,2 % en CDI). 317 salariés sont à temps partiel dont plus de la moitié dans les services de soin.

2) Même si les recrutements sont stables (102 embauches en CDI et 365 en CDD), l'UGECAMIF a employé 44% **d'intérimaires** en plus que l'an dernier, ce qui représente 12,8 ETP.

3) **Les départs** sont au nombre de 373 et sont plus importants chez les cadres et techniciens supérieurs ainsi que chez les employés.

4) **L'absentéisme** a reculé de 10,7% mais représente quand même 50 566 journées. Les absences maladie de moins d'un mois ont grimpé de 45,37%, signe d'un mal être. On note également une hausse des accidents de trajet.

5) **Les heures complémentaires et supplémentaires** effectuées sont au nombre de 3271, soit une hausse de 86% par rapport à 2014. 63,09% d'entre elles sont enregistrées dans les services de soins.

6) **Pyramide des âges** : 566 salariés ont plus de 50 ans. 173 d'entre eux travaillent en cycle et 37 de nuit.

7) **La formation professionnelle** : 957 personnes sont parties en formation (+ de 36 000 heures), soit 67% du personnel.

Vos élus  notent que le nombre de CDD augmente au détriment des CDI, ce qui entraîne des conditions de travail difficiles.

Ils insistent aussi sur la nécessité que toutes les strates de la prise en charge affichent la même volonté de travailler ensemble.

La Direction, rappelle que les problèmes économiques actuels de l'UGECAMIF vont se renforcer avec la Dotation Modulée à l'Activité et songe à revoir les organisations de travail au travers de l'accord ARTT.

Vos élus  se sont **ABSTENUS**, rappelant qu'ils souhaitent être partenaires des choix politiques et économiques de l'entreprise. Ils craignent que la qualité des services diminue avec les réorganisations et restructurations successives, déjà subies par les salariés.

Une déclaration de la  a été faite en séance, que vous pouvez consulter sur notre site : cgtugecamif.reference-syndicale.fr

ITEP LE COTEAU CVS : DÉSIGNATION DES SALARIES + RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Après quelques modifications apportées au règlement du CVS, les élus  ont voté **POUR** la nomination des 3 candidats, et se sont félicités de leur motivation à prendre part à la vie de leur établissement.

Concernant la seconde partie de journée, vos élus  se sont positionnés grévistes et sont allés manifester contre la loi El Khomri.